



La Gazette

Journal de la fonction publique

N° 28
30 novembre 1998
Bimensuel

Dès le 7 décembre, la DEM nous offre quelques portraits croqués par Pécut lors de la journée d'information du Département des finances, organisée en juin dernier. Parmi les nombreux dessins qui seront exposés au Bâtiment administratif de la Pontaise, le statut de «l'ère Mommer» en guise d'avant-goût.

Page 8

La fonction publique selon Pécut

Dans ce numéro

- 
COURRIER
- L'accord salarial vu par le SSP 2
- 
EMPLOI
- 18 postes vacants 4
- 
ACTUEL
- L'Air, source de passion et de maux 6
- 
CONSEIL D'ETAT
- Décisions de la quinzaine 7

Sondage sur *La Gazette*

La Gazette vient de fêter sa première année d'existence. C'est le moment d'un premier bilan. La rédaction désire savoir si ce journal répond à vos besoins et sur quels points il doit être amélioré. Pour cela, elle a décidé de procéder à un sondage auprès d'un échantillon aussi large et représentatif que possible de la fonction publique vaudoise. Cet échantillon, établi par le SCRIS, est composé de 4000 collaborateurs de l'Etat. Ils recevront au début de cette semaine un questionnaire qui leur demande de se prononcer sur la distribution, l'utilité, le style et le contenu du journal.

La Gazette est financée par les réallocations de ressources issues de la démarche d'économies. Nous devons donc, année après année, vérifier si et dans quelle mesure elle remplit les missions qui lui ont été assignées. Cet examen est

exigé par les règles de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat. Ses résultats sont ensuite transmis au Conseil d'Etat, puis au Grand Conseil, qui s'y réfèrent pour décider si les crédits nécessaires à la production du journal doivent être reconduits dans le cadre du prochain budget annuel.

Rappelons que *la Gazette* a pour mission d'améliorer votre information sur la vie de l'Etat, et de répondre à vos besoins d'information dans les domaines qui vous concernent directement (statut, salaires, droits et devoirs, etc.). Elle a également pour objectif de permettre aux collaborateurs de l'Etat de faire connaître leurs expériences ou leurs opinions.

Tout collaborateur intéressé à participer au sondage peut en faire la demande au BIC (021/316 41 92, e-mail La.Gazette@Chancellerie.vd.ch).



A vendre: à Bullet, grande maison familiale (1200 m³) de 5 chambres, bureau, salle à manger-séjour de 50 m² avec cheminée, etc. Sous-sol entièrement excavé. Terrain de 1375 m². Vue exceptionnelle; accès facile même en hiver. Construction 1991 avec matériaux sains et de qualité.

Vente à perte: fr. 675'000.- (à discuter). J. Hufschmid, 1400 Cheseaux-Noréaz, tél. 024/ 426 26 60.

Formation continue: l'Université de Lausanne propose des cours de formation continue dans plusieurs domaines - droit, gestion, ressources humaines, santé, psychologie, sciences humaines, sciences et techniques, etc. Le programme 1998-99 est à disposition au Service de formation continue de l'Université de Lausanne, Château de Dorigny, 1015 Lausanne. Tél. 692 22 90, fax 692 22 95. Internet: www-sfc.unil.ch/ e-mail: Secretariat@sfc.unil.ch

Questionnaire sur la fumée: répondez jusqu'au 2 décembre

Merci aux lecteurs qui ont répondu au questionnaire sur la fumée au bureau. Depuis sa publication dans le N° 26 du 2 novembre, plus de 400 réponses nous sont parvenues: 411 pour être précis, dont 75 via l'intranet de l'Etat (à l'heure où nous mettons sous presse). De nombreux exemplaires sont assortis de remarques et de propositions, ce qui montre bien que la fumée au bureau est un sujet qui «interpelle».

Les collaborateurs qui souhaiteraient encore répondre à ce questionnaire peuvent le remplir sur papier (exemplaires à disposition au BIC, tél. 316 40 50) ou sur l'intranet: www.vd.ch. Merci de le faire jusqu'au 2 décembre.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Accord salarial: le point de vue du Syndicat des services publics

«L'automne 1998 révèle que (...) le Conseil d'Etat et les syndicats disposent de négociateurs talentueux.» C'est ce que constate Laurent Rebeaud dans son éditorial du 2 novembre 1998. Peut-être bien.

Pour sa part, le Syndicat des services publics (SSP) a surtout constaté que l'Etat de Vaud dispose d'employés déterminés et capables de se mobiliser, malgré les for-

tes pressions exercées par le Conseil d'Etat et sa hiérarchie dans les jours précédant les grèves du 24 septembre et du 6 octobre. Cette capacité de se mobiliser, toutes et tous ensemble, est l'acquis le plus précieux de cet automne.

En effet, de nouveaux chantiers nous attendent d'ores et déjà. Le Conseil d'Etat a admis que la pénibilité du travail s'est considérable-

ment accrue et entend négocier des réallocations de ressources avec les organisations du personnel. Des négociations s'ouvriront aussi sur la réforme du statut de la fonction publique.

Cette volonté de négocier est certes positive. Mais une fois encore, c'est davantage la mobilisation du personnel que le «talent» des négociateurs qui permettra de faire sauter le cadre étroit

Economies: une proposition concrète

Lettre ouverte à la Commission des finances du Grand Conseil vaudois.

Le Canton de Vaud est toujours à la recherche d'économies et il semble que la retenue de solidarité sur les salaires de ses fonctionnaires sera reconduite en 1999 (1,25% en 1998).

J'ai à vous proposer une participation plus importante. En effet, après avoir racheté 9 mois d'assurance pour pouvoir prendre ma retraite au 31 juillet 2000, je suis prêt à quitter l'enseignement dès que possible. L'Etat ferait une économie de 40% moins 16% (sa contribution à la CPEV), soit 24%.

D'autre part, il donnerait du travail à un enseignant qui, d'après *24 Heures* du 18 juin dernier, ne coûte que 8000 fr. de plus qu'un maî-

tre au chômage. Cette proposition, vu la situation vaudoise, mérite plus que l'argument simpliste usuel: ce ne sont pas les mêmes caisses!

Ma génération (brevet primaire 1963 quant à moi) a vécu de nombreuses expériences. Au temps de la pénurie, une sortie de l'Ecole normale 6 mois avant le brevet. Pour moi, à 19 ans et demi, une classe de 28 élèves avec 6 années de programme. Nous avons vu les regroupements scolaires et les regroupements de regroupements. Sans expérience au début de la carrière, nous nous retrouvons quelques-uns avec moins de responsabilités qu'à nos débuts. On en est à la Réforme de la Réforme.

Le niveau en mathématiques des élèves de division supérieure actuelle atteint à

peine celui de leurs prédécesseurs appartenant à l'ancien degré supérieur de l'école primaire. Le français a été renouvelé, mais la capacité de résumer en quelques mots un paragraphe ou un chapitre s'est amenuisée. Demander et obtenir un travail régulier et précis est parfois du domaine de l'exploit. Trop souvent, la distorsion entre nos exigences légitimes et les résultats obtenus, le manque de soutien des autorités locales, ont provoqué des congés médicaux dont nous nous serions passés.

Ainsi donc, la proposition ci-dessus n'est pas seulement une contribution volontaire à une diminution du déficit de l'Etat, qui pourrait laisser certains de ses serveurs aînés aller en paix.

Jacques Autier

Vente des lois: la bonne adresse

La Chancellerie a repris la vente des lois en janvier 1997. Ce n'est donc plus la CADEV qui s'en occupe, comme d'aucuns le pensent encore.

Le bureau de vente des lois et légalisations se trouve place du Château 6, 1^{er} étage (comme le BIC d'ailleurs), et non pas au Château!

que le Conseil d'Etat veut imposer.

Par ailleurs, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat reste la réalisation de son plan d'assainissement des finances publiques, soit, pour l'an 2000, 200 millions de francs à trouver. Les salarié-es et les usagers seront, une fois de plus, les premiers à devoir passer à la caisse. Les secteurs de la santé, de l'enseignement et du social seront, une fois encore, les plus touchés.

Pour accomplir cette mission douloureuse, le Conseil d'Etat veut mettre sur pied une table ronde et invite avec insistance les organisations du

personnel à y participer. Pour le SSP, une chose est claire: la signature de l'accord salarial ne préjuge en aucun cas de sa participation à une table ronde. Toute décision à cet égard est subordonnée à une information préalable de la part du Conseil d'Etat quant aux objectifs et aux modalités de la table ronde.

La politique d'assainissement des finances publiques menée par les autorités politiques de ce canton résulte d'un rapport de force, aujourd'hui favorable aux milieux de

l'économie et de la finance, que tous/toutes les salarié-es de l'Etat et défenseurs des services publics doivent contribuer à modifier, sous peine d'une régression sociale qui hypothéquerait gravement l'avenir.

C'est avec cette conviction que le SSP continuera à agir et qu'il reste mobilisé, condition sine qua non pour défendre les intérêts et les droits du personnel, ainsi que les prestations des services publics.

*Michela Bovolenta,
Syndicat des services
publics*

ACTUEL

Fonctionnaires à la Constituante: c'est possible

Le 7 juin 1998, le Peuple vaudois a décidé de réviser sa Constitution. Il a choisi d'en confier la rédaction à une Assemblée constituante qui sera élue en février 1999. L'élection aura lieu selon le même mode de scrutin que pour le Grand Conseil. Tous les citoyens peuvent par conséquent être candidats. Les fonctionnaires aussi, à condition d'y être autorisés par leur hiérarchie.

Sur le principe il n'y a en effet pas d'incompatibilité. Par analogie avec les élections au Grand Conseil, c'est l'article 20 du Statut de la fonction publique et le chiffre 20.1 des Dispositions d'application (ST) qui indiquent la marche à suivre. En clair, il faut demander l'autorisation de l'autorité de nomination, plus précisément du Conseil d'Etat (sauf pour les enseignants des services du DFJ, voir la procédure ST 20.1), avant de se por-

ter candidat. Il faut donc suivre la voie hiérarchique ordinaire. L'autorisation ne peut être refusée, soumise à des conditions ou retirée *que si cette charge publique est de nature à nuire à l'exercice des fonctions du requérant*. Au contraire de ce qui est prévu pour le Grand Conseil, il n'y a pas d'interdiction de principe pour les chefs de service.

A noter encore que le Tribunal cantonal considère que la candidature à l'Assemblée constituante est compatible avec l'exercice d'une magistrature judiciaire professionnelle. Les magistrats professionnels autres que les juges cantonaux sont subordonnés à une autorisation préalable du Tribunal cantonal; chaque cas est examiné pour lui-même, la procédure utilisée par l'ordre judiciaire ne prévoit donc pas de condition de principe pour l'exercice d'une telle

charge. Ces normes sont également applicables aux fonctionnaires judiciaires.

En cas d'élection, vous aurez droit au maximum à quinze jours par an de congé pour l'exercice de votre charge, sans réduction de traitement, suppression de jours de congé ou diminution de vacances. Vous n'aurez en revanche pas droit au remplacement des jours de congé ou de vacances consacrés à l'exercice de votre mandat de constituant.

Le Conseil d'Etat examinera en bloc toutes les propositions qui lui seront soumises le mercredi 2 décembre. Il n'y a donc pas une minute à perdre si vous vous découvrez une vocation tardive. Si le gouvernement vous y autorise, vous pouvez donc être membre de la Constituante. A condition d'être élu bien sûr!

Philippe Anhorn

L'avenir de La Gazette

Le scepticisme qui pesait, l'an dernier, sur l'idée même d'un journal de la fonction publique, semble s'être estompé. Les échos qui parviennent à la rédaction montrent que La Gazette est lue, et que ses lecteurs apprécient d'y trouver des informations auxquelles ils auraient difficilement accès si elle n'existait pas. Elle est reconnue et utilisée comme lieu du débat interne à la fonction publique, même par ceux qui continuent, de manière plus ou moins amicale, de l'appeler Pravda. Elle n'est pas pour autant devenue une institution. Son existence même doit être remise en cause, chaque année, à travers l'examen de son financement. C'est en effet la règle pour tous les projets financés par les réallocations des ressources dans le cadre de la démarche d'économies et de modernisation de l'Etat.

Retour au N° 1, du 30 octobre 1997. L'éditorial, intitulé «L'ambition de La Gazette», décrit ainsi la mission confiée au journal: «... de créer un lien de haut en bas et de bas en haut de la communauté administrative. De combler le trop fameux «déficit de communication» qui a chargé de malentendus et de méfiances les rapports entre le gouvernement et une partie importante des collaborateurs du service public. La dureté budgétaire des temps que nous vivons n'arrange rien à l'affaire. Si donc il doit y avoir conflit exprimé, s'il doit y avoir affrontement de volontés opposées, que ce soit au moins en bonne connaissance de cause. Pour qu'un conflit puisse être vécu positivement, puis surmonté, il faut au moins que les protagonistes soient d'accord sur les bases objectives de ce qui les oppose.»

Cette ambition reste d'une parfaite actualité, à l'heure où s'ouvrent de nouvelles négociations entre le Conseil d'Etat et les représentants des fonctionnaires sur le statut, et, dans le cadre de la Table ronde, sur les budgets des années qui viennent. Reste à savoir ce qu'en pensent nos lecteurs. C'est l'objet du sondage lancé cette semaine (voir p. 1). Si La Gazette doit vivre, la rédaction a besoin de vos critiques pour l'améliorer.

Laurent Rebeaud

Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise. Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes.

Réf.	Fonction	Description
24.1246	Adjoint A (vice-chancelier) cl. 29-32 100%	Activité: le titulaire est appelé à seconder le chancelier dans la direction du service et à l'appuyer dans les réflexions et projets importants impliquant la chancellerie. Indispensable: titre universitaire avec pratique de 8 ans dont plusieurs années dans une fonction dirigeante ou d'état-major de haut niveau. Ce poste exige souplesse, polyvalence, aisance dans les contacts et sens des responsabilités. Il suppose une part importante de gestion fondée sur la qualité et la rigueur.
24.1234	Chef d'exploitation informatique cl. 27-30 100%	Activité: assure l'implantation technique et la maintenance des entités suivies, assume la responsabilité de l'activité liée à l'exploitation informatique du département. Travail au sein d'une petite équipe, collaboration avec les services transversaux spécialisés. Conseil à la direction départementale. Horaires irréguliers. Indispensable: titre universitaire ou ETS ou encore titre jugé équivalent et une pratique professionnelle de 2 ans ou un CFC et 10 ans d'expérience dans l'informatique, dont 3 ans dans un poste équivalent. Sens du service, une très bonne maîtrise des réseaux Novell, NT et Unix de W95/NT et de bonnes connaissances d'anglais technique.
24.1235	Economiste cl. 24-28 100%	Activité: vous participez à l'élaboration et au suivi des conventions de financement négociées avec les institutions de soins. Dans ce but, vous gérez certaines rubriques budgétaires, rédigez des PV de séances et répondez aux demandes d'information des autorités politiques ou autres partenaires. Indispensable: licence HEC avec pratique de 3 ans ou diplôme ESCEA avec expérience de 6 ans. Aisance en matière de calcul économique, forte capacité de négociation et maîtrise de l'expression orale et écrite. Souhaité: de bonnes connaissances d'allemand, et du fonctionnement des systèmes sanitaires et de leur financement seraient un atout.
24.1247	Secrétaire général du Tribunal administratif cl. 23-26 100%	Activité: en plus de la préparation et de l'exploitation du budget, le secrétaire général assure la gestion administrative du personnel, dirige le secrétariat et gère l'environnement informatique. Il assume aussi le secrétariat de la Cour plénière et collabore avec le président et le vice-président du tribunal. Indispensable: diplôme ESCEA avec pratique de 3 ans ou CFC d'employé de commerce avec expérience de 15 ans. Connaissances approfondies de la micro-informatique (environnement Windows, réseau Novell).
24.1239	Secrétaire-juriste cl. 22-25 100%	Activité: règlement des contentieux en matière d'assurance-chômage entre les assurés et les autorités. Mesures d'instruction et rédaction de décisions administratives. Conseil et information des autres instances du service. Indispensable: licence en droit suisse, expérience dans le domaine administratif ou judiciaire, maîtrise des outils bureautiques Microsoft Office, aisance rédactionnelle, esprit d'analyse et de décision, connaissance du droit du travail et des assurances sociales. Notions d'allemand (juridique).
24.1233	Secrétaire économiste (assistant budget) cl. 22-25 50%	Activité: collabore à la préparation du budget du service (collecte et vérification des informations récupérées auprès des responsables de rubriques budgétaires, enregistrement informatique de données, mise en forme). Indispensable: licence HEC ou diplôme ESCEA avec expérience de 2 à 3 ans dans le domaine gestion/finances, connaissances comptables approfondies et maîtrise de logiciels comptables. Autonomie, flexibilité et aisance dans les contacts interpersonnels.
24.1237	Secrétaire-juriste cl. 22-25 50%	Activité: vous réalisez des études juridiques dans certains domaines, notamment en matière d'assurance-maladie et de coordination avec les autres régimes sociaux. Ces études comprendront également la traduction précise de divers textes juridiques (tribunaux, doctrine, etc.). Indispensable: licence en droit, capacité à traduire l'allemand juridique, maîtrise de Word et bonnes connaissances des assurances sociales.
24.1248	Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: vous préparez et exploitez le budget du service, gérez les dossiers des étudiants et assistants. Vous assumez également le secrétariat: rédaction de PV, organisation de colloques, dactylographie de publications et de cours, accueil des visiteurs. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec expérience de 10 ans, maîtrise de micro-informatique, bonnes connaissances de comptabilité, bonne expression orale et écrite, sens de l'organisation et connaissances des langues allemande et anglaise.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

24.1227	Restaurateur A cl. 14-17 Ouvrier spécialiste A cl. 17-19 100%	Activité: conservation et restauration des trouvailles archéologiques (objets en fer, bronze, céramique, matières organiques, etc.) et des collections historiques cantonales. Indispensable: diplôme d'une école de conservation-restauration ou CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou équiv. Pratique professionnelle de 5 ans en qualité de restaurateur. La connaissance de langues étrangères constitue un plus.
24.1245	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: gestion administrative d'un secrétariat: correspondance, organisation du travail de l'ensemble du bureau et supervision d'une petite équipe de 4 personnes. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec 6 ans d'expérience, parfaite maîtrise du français et bonnes connaissances de l'allemand et de l'anglais parlés, maîtrise de l'informatique ainsi que bonnes qualités rédactionnelles et de communication.
24.1243	Employé principal d'administration cl. 14-16 Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: le titulaire s'occupe de la gestion des dossiers, de l'élaboration et de l'exploitation du budget, de toute la correspondance en français, allemand et anglais, ainsi que des PV, de la réception et de la formation de l'apprenti. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans d'expérience. Pratique de 6 ans au min., maîtrise de la micro-informatique, excellentes connaissances de l'allemand et de l'anglais, et facilités d'expression orale et écrite. Souhaité: notions d'italien et intérêt pour les chiffres.
24.1229	Employé d'adm. cl. 10-12 Employé principal d'adm. cl. 14-16 100%	Activité: vous assumez le secrétariat d'une école: correspondance, suivi des dossiers et renseignements. Utilisation des outils informatiques courants et spécifiques (ECO400 et KOMPASS). Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans d'expérience, maîtrise des logiciels Word, Excel, PowerPoint et Access. Aisance dans les contacts, précision et bonne résistance au stress. Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.
24.1238	Employé d'administration cl. 10-12 100%	Activité: travail varié au sein d'un greffe: tenue des dossiers, dactylographie de la correspondance et des décisions judiciaires, relations téléphoniques avec différents intervenants. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équiv., excellentes connaissances du français, habile dactylographe et maîtrise d'un traitement de texte. Souhaité: rigueur et précision dans le travail.
24.1230	Employé d'administration cl. 10-12 50%	Activité: travail de secrétariat tel que réception des maîtres et des élèves, gestion de dossiers, correspondance, ainsi que centrale téléphonique. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre équiv., maîtrise de Word, Excel et FileMaker sur Macintosh. Autonomie et aisance dans les contacts avec le public. Lieu de travail: Morges.
24.1244	Laborantin cl. 10-12 70-80%	Activité: recherches sur l'effet des hormones thyroïdiennes sur la régénération du nerf sciatique chez les rats, microchirurgie sur le rat, perfusion et prélèvement d'organes. Préparation de coupes histologiques en utilisant le microtome. Indispensable: CFC de laborantin ou équivalent avec expérience de 3-4 ans en histologie et en microscopie électronique. Spécificité: durée déterminée d'un an renouvelable.
24.1231	Cantonnier des routes cantonales (RC) cl. 8-10 100%	Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe, vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons, vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil. Indispensable: vous devez être âgé de 20 ans au moins, en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C. Spécificité: domicile imposé, Cossonay-Grancy ou environs.
24.1232	Aide de police cl. 7-11 100%	Activité: contrôle le trafic routier par informatique, tient le standard téléphonique, entretient les locaux. Horaires irréguliers. Indispensable: doit être en possession d'un permis de conduire et d'un moyen de transport, ne pas avoir de casier judiciaire ni de condamnation pour infraction à la loi sur la circulation routière. Souhaité: connaissances de base en informatique.
24.1228	Employé d'exploitation cl. 4-6 20%	Activité: vous entretenez les locaux d'une école, salles de classes, bureaux, etc. Vous êtes également appelé à aider occasionnellement en cuisine. Indispensable: vous êtes prêt à vous adapter à des horaires variables. Lieu de travail: Moudon.



PHILIPPE MAEDER

Création d'Armande Oswald exposée au Musée Arlaud.

Rendre visible l'invisible, tangible l'intangible, durable l'éphémère, le pari n'était pas facile. L'exposition *L'Air* du Musée Arlaud parvient, de manière à la fois ludique et didactique, à nous faire écouter, sentir et expérimenter l'atmosphère. En 11 espaces, le visiteur découvre le rôle indispensable de l'air et ses incidences sur notre environnement. Un système d'audio-guidage l'immerge, s'il le désire, dans une ambiance sonore animée par des comédiens.

Des réalisations en commun

«Nous pouvons rester un certain temps sans manger. Nous pouvons rester quelques jours au plus sans boire. Mais nous ne pouvons rester sans respirer, au-delà de quelques dizaines de secondes. Cependant, nous ne sommes guère conscients du caractère vital de l'air, car nous sommes immergés dans l'air tel le poisson dans l'eau, sans nous en rendre compte», rappelle Gilles Petitpierre, vice-président de la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE). En collaboration avec le Musée d'histoire naturelle de Neuchâtel, la SPE créait cette exposition en automne 1996. Elle est reprise aujourd'hui par les Musées cantonaux vaudois d'histoire naturelle, et est enrichie d'un «Espace vaudois» qui met le visiteur en prise directe avec l'air du cru!

Grâce à la collaboration de différents organismes départementaux et de la Ville de Lausanne, la situation du canton en matière de climat (smogs, vent et foehn) et de pollution (à déguster dans des boîtes à odeurs...) est visionnée. Sans oublier les réalisations récentes en faveur de l'air et de l'énergie: isolation, catalyseur, énergie solaire ou encore pompe à chaleur.

Attention à nos poumons!

Notre organisme se trouve en contact direct avec l'air surtout par le biais des poumons. Leur surface de contact avec l'air est équivalente à la surface d'un court de ten-

nis. Chaque jour, nos poumons inspirent et expirent 10 à 15 m³ d'air, c'est-à-dire 10'000 à 15'000 litres. Et ceci de manière automatique, même si l'air est pollué. Les poussières plus grandes que 10 millièmes de millimètres sont retenues dans le nez ou la gorge. Les gaz sont absorbés dans la gorge (dioxyde de soufre) ou arrivent jusqu'aux poumons (ozone ou dioxyde d'azote).

Les effets sur la santé

Dans le cadre du programme national de recherche *Homme, santé, environnement*, deux études à grande échelle (chez les enfants et chez les adultes) ont mis en évidence certaines relations entre la pollution de l'air et les effets sur la santé. Côté rassurant: les maladies respiratoires, bien que répandues en Suisse, ne sont pas plus fréquentes que dans le reste de l'Europe. La fréquence de l'asthme n'est pas directement liée aux polluants mesurés en Suisse. Côté préoccupant: le degré de pollution du lieu d'habitation influence le nombre de certains symptômes et des maladies respiratoires (difficulté à respirer, bronchite chronique). Le risque lié au tabagisme passif est clairement établi. Pour les personnes malades, la pollution raccourcit l'intervalle

Du rêve d'Icare aux dégâts de la pollution

De la formation de l'atmosphère terrestre à sa pollution, et ses conséquences sur notre santé, l'air est disséqué sous toutes ses coutures au Musée Arlaud.



Avant, après: les dégâts de la pollution.

des symptômes. Mais les amateurs de jogging souffrent aussi de maux respiratoires et d'un essoufflement anormal dans de trop fortes concentrations d'ozone.

Ces informations scientifiques montrent que même des concentrations de polluants situées en dessous des limites légales peuvent déclencher ou aggraver les maladies respiratoires. Selon le professeur Philippe Leuenberger, directeur de la recherche, «les effets de la pollution ont tendance à sortir du domaine de la médecine clinique pour concerner de plus en plus la santé publique». Ces premiers résultats créent une base pour des mesures de prévention, où l'action conjointe des pouvoirs publics et du consommateur est indispensable.

Dominique Guindani

Les animations de L'AIR touchent tous les publics

Parallèlement à l'exposition, ateliers et conférences sont proposés durant le mois de décembre et début janvier.

Les enfants pourront réaliser des mini cerfs-volants, des avions et des moulins à vent dans le cadre des ateliers organisés au Palais de Rumine (salle sud), les samedis 12 et 19 décembre, entre 13h30 et 16h30 (maximum 12 personnes).

Le mouvement des Aînés du canton de Vaud proposent les 6, 13 et 20 décembre une heure de contes de différents pays sur le thème de l'air. Elles auront lieu à la salle nord du Palais de Rumine entre 15h30 et 16h30 (maximum 40 personnes).

Deux conférences viendront compléter nos connaissances dans le domaine aérien:

- le 15 décembre (18h à 19h, Palais de Rumine), Martine Rebetez, climatologue, nous parlera du *Climat des Romands à la fin du millénaire: entre dictons traditionnels et réchauffement climatique*.
- le 27 janvier 1999, Pascal Moeschler, chargé de recherches au Muséum de Genève, présentera la *Conquête du domaine aérien: les chauves-souris* (18h-19h, Rumine).



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DEC

Département de l'économie

Remontées Mécaniques de Château-d'Oex: le Canton participe à l'assainissement

Au vu des difficultés financières actuelles de la Société Remontées Mécaniques de Château-d'Oex SA, la Municipalité reprendra l'ensemble des actifs et passifs de l'entreprise. Face à l'effort consenti par l'exécutif de Château-d'Oex, le Conseil d'Etat a décidé d'autoriser le Département de l'économie à renoncer à 50% du remboursement du crédit LIM cantonal, soit 719'300 francs, sous réserve de l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil.

Christine Leu, économiste, 021/316 60 12

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Bouclément du budget de la construction de la prison pour femmes à Lonay

Le Conseil d'Etat vient d'accepter un projet de décret relatif au crédit de bouclément pour la construction de la Tuilière à Lonay. Ce crédit d'un montant de 2'277'200 fr. sera amorti en vingt ans. Ce bouclément tardif – les travaux se sont terminés en 1992 – est dû notamment à la faillite de l'une des entreprises. Quant au dépassement, il est justifié par des travaux complémentaires, tels que le renforcement des fondations du bâtiment et la surélévation du chemin de ronde.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Constituante : une communication à la mesure de l'événement

Le Conseil d'Etat a voué une attention particulière à sa politique de communication en vue de la

révision totale de la constitution cantonale. Pour souligner l'importance de l'élection de l'Assemblée constituante, le gouvernement poursuivra ses efforts dans ce sens. Des affiches, faites pour l'occasion, seront placardées dans tout le canton et des annonces paraîtront dans la presse. Il entend ainsi mobiliser les électrices et les électeurs et susciter un large élan populaire. Le gouvernement répondait notamment au député Borböen qui a déposé une interpellation sur ce thème.

M. Bernard Voutat, chef de projet, tél. 021/316 45 21, e-mail : bernard.voutat@dse.sg.vd.ch

DINF

Département des infrastructures

Améliorations foncières: nouvelles aides financières pour encourager le développement durable

Afin d'encourager le développement durable dans les travaux d'améliorations foncières, le Conseil d'Etat a décidé de subventionner à un taux de 90% les mesures visant la protection des sols et la revalorisation écologique. Il a également fixé à 50% le taux de subventionnement des études préliminaires. Ces décisions réglementaires font suite à la récente modification de la loi vaudoise sur les améliorations foncières.

Service des améliorations foncières, 021/316 64 40 ou 42

Amélioration de la sécurité sur la route Vuiteboeuf - Sainte-Croix

Le tronçon sinueux de la route cantonale reliant Vuiteboeuf à Ste-Croix sera corrigé de manière à améliorer la sécurité, surtout dans les virages en épingle où se produisent la plupart des accidents. Le Conseil d'Etat a porté son choix sur une solution plus modeste que celle préconisée par les autorités locales. Les travaux prévus sont devisés à 2'390'000 francs. Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit au Grand Conseil.

Henry Bovay, ingénieur au Service des routes, 021/316 70 71

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Crédit pour la réalisation du centre sport «Aux Iles» à Yverdon-les-Bains

L'EMPD accordant un crédit de 1'040'000 fr. pour financer la part cantonale à la réalisation du Centre sport «Aux Iles» à Yverdon-les-Bains (1^{re} étape) a été adopté par le Conseil d'Etat. Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en cinq ans. La réalisation de ces terrains de sport permet à la commune de remplacer temporairement ceux qui seront utilisés dans le cadre d'Expo.01, utilisés par les élèves du Centre d'enseignement professionnel du nord vaudois et par les écoles yverdonnoises.

Elinora Krebs, cheffe de secteur SFP, 021/316 63 26

Réfection des logements pour étudiants de la Maison de Rhodanie à Lausanne

Le Conseil d'Etat a adopté le projet d'exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit de Fr. 1'800'000 francs pour la réfection des logements pour étudiants de la Maison de Rhodanie à Lausanne. L'état de vétusté des locaux nécessite une intervention urgente. Il s'agit de 122 chambres et studios destinés aux étudiants de l'Université de Lausanne et de l'EPFL.

M. Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021/316 35 01

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Adaptation du règlement sur la pêche dans les lacs de Joux, Brenet et Ter

Pour tenir compte de l'évolution des populations piscicoles et de la gestion de la pêche dans les lacs de Joux, Brenet et Ter, le règlement du 7 juin 1985 a été partiellement modifié. Les mesures de protection des poissons et écrevisses ont changé : la dimension minimale de capture de la truite lacustre a été augmentée de 30 à 40 cm; l'ombre de rivière est complètement protégé dans les lacs de la Vallée de Joux; quant à la pêche à la ligne de la perche, les pêcheurs ne devront plus respecter de dimension minimale mais seront limités à 50 perches par jour (actuellement 75).

Bernard Buttiker, inspecteur de la pêche, 021/694 82 30

Le Bureau de la médiation est à votre disposition

Le Bureau cantonal de médiation administrative est ouvert à toutes les personnes, indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité, qui désirent exposer un problème qu'elles rencontrent avec l'administration cantonale vaudoise. Ses services sont gratuits.

Les relations de travail, les litiges entre les fonctionnaires et autres employés de l'Etat et les autorités ne sont pas de sa compétence.

Si votre service le désire, un prospectus est à disposition du public. Les commandes sont à adresser à: Bureau cantonal de médiation administrative, place Riponne 5, case postale 139, 1000 Lausanne 17 (fax 021/351 26 92).

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous directement au 021/351 26 91: une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h. Ou adresser vos questions par e-mail: contact@mediation-vaud.ch.

Une présentation du bureau et de ses activités est disponible sur le site internet: www.mediation-vaud.ch

Quand Pécub croque les finances

Le 29 juin dernier, le Département des finances organisait une journée «porte ouverte» à l'attention de ses collaborateurs et d'un certain nombre d'autres personnes intéressées par ses activités.

Chargée de présenter ses missions, la DEM (Démarche d'économies et de modernisation) a confié l'animation de son stand à Pécub, dessinateur de presse bien connu.

Celui-ci avait carte blanche pour croquer les gens de passage, leur poser des questions sur leurs attentes vis-à-vis de l'Etat, leurs opinions sur l'égalité, les impôts ou encore le rôle de la fonction publique.

Ses caricatures se révélèrent incisives et pleines d'humour. D'où l'idée des organisateurs du stand de les exposer dans le hall central du BAP, du 7 décembre (vernissage à 17h) au 18 décembre prochain. Les heureux caricaturés pourront retirer leur dessin le dernier jour de l'exposition dès 16 h 30.

PÉCUB-SP

Terre, nature et escaliers au BAP

Fabrice en photo

Fabrice Wagner travaille au Service des assurances sociales et de l'hébergement. Il effectue un deuxième apprentissage pour compléter sa formation professionnelle.

Pour son premier contact avec le public, il propose, dans le cadre d'une exposition collective de photographie et de peinture, ses réalisations sur deux thèmes qui le touchent particulièrement: la nature, pour sa beauté et sa détente, et les escaliers, pour leurs lignes droites et profondes.

Il y a quelques mois, il se lance dans la photographie avec un appareil tout automatique. Profitant du laboratoire de l'un de ses amis, il apprend sur le tas le développement noir-blanc et toutes les techniques qui s'y rapportent.

Conseillé par ses copains et quelques collègues de bureau, il poursuit sa recherche personnelle.

Il faut dire qu'il n'a que 19 ans!

Michèle en peinture

Michèle Rudaz, née en 1948, est conseillère éducative au Service de protection de la jeunesse. Ce n'est pas la première fois qu'elle expose au sein du Bâtiment administratif de la Pontaise, dans le cadre de la Comm'art (la commission artistique mise sur pied depuis plus de dix ans).

Pendant de nombreuses années, elle s'est consacrée surtout à la peinture à l'huile, et depuis peu elle travaille avec la gouache, matière qu'elle découvre vivante.

Les couleurs souvent sensuelles s'imprègnent de la terre et des éléments qui l'entourent. L'œuvre apparaît spontanée et pleine de fraîcheur.

Philippe Anhorn

L'exposition se tiendra au Bâtiment administratif de la Pontaise (3^e étage), av. des Casernes 2, Lausanne. Du 1^{er} au 23 décembre, entre 8h et 17h. Vernissage: le 1^{er} décembre, à 17h.

Théâtre

Théâtre de Poche de la Grenette (Vevey). *Autour de l'œuvre de Charles-François Landry*. Cercle littéraire, sous la direction de Jean-Philippe Weiss (Centre dramatique Chablais-Riviera). Avec Mousse Boulanger, Claude Pasquier, etc. Du 3 au 5 décembre (je 3 à 19h, ve 4 et sa 5 à 20h45).

Théâtre de Vidy. La prose du Transsibérien, de Blaise Cendrars. Avec Jacques Probst. Du 1^{er} au 20 décembre (ma-me-je et sa à 20h30; di à 18h).

Théâtre Benno Besson (Yverdon). *Oncle Vania*, de Tchekhov. Avec Gérard Desarthe, Victor Garrivier, etc. Jeudi 10 décembre, 20h30.

Octogone (Pully). *Adèle ou La Marguerite*, de Jean Anouilh. Mise en scène de Pierre Franck, avec Bernard Haller, Evelyne Buyle, Patrick Préjean, etc. Vendredi 11 décembre. 20h30.

Expositions

Paysages de Marcel Imsand. Galerie Catherine Niederhauser (Grand-Chêne, Lausanne). Jusqu'au 5 décembre (lu-ve 10h-18h; sa 10h-13h).

Château de Chillon. Aquarelles de Philippe Lorin. Jusqu'au 13 janvier 1999.

EPFL, Département d'architecture, Lausanne. *La Suisse romande existe*. Exposition réalisée par l'Architekturforum de Zurich (lu-ve 8h-18h).

Musique

Métropole. Symphonie N° 1 en do op. 21 et Les Créatures de Prométhée op. 43, de L. van Beethoven. Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Roy Goodman. Lundi 30 novembre, 20h30, et mardi 1^{er} décembre, 20h.

Conservatoire de Lausanne. Violon solo dans la musique de l'Est. Jenny Abel, violon. Lundi 14 décembre, 19h. Concert organisé par la Société de musique contemporaine.

Conférences

Institut romand de santé au travail, Lausanne (Bugnon 19). *Nutrition et maladies cardio-vasculaires: où en sommes-nous?* Conférence du professeur Roger Darioli. Mardi 1^{er} décembre, 11h.

IDHEAP, Chavannes-près-Renens. Des questionnaires/formulaires interactifs internet/intranet. Mercredi 2 décembre, 10h à 16h.